



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère

MARS

LE 07 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 07 mars 2016, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Caroline Breault	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Lise Ouellette

2016-03-042

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Aide financière - Grand chemin de St-Célestin
2. Conciliation bancaire

ADOPTÉE

2016-03-043

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
15 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 15 février 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-03-044

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvere tenue le 15 février 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

### SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

### DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

### COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin mentionne que la rencontre aura lieu le 08 mars 2016

### BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre:

- Formulaire Prix distinction des vérifications doivent être effectuées pour valider l'inscription de madame Lucie Prince

### COMITÉ OMH

La conseillère, madame Johanne Morissette effectue le suivi de la rencontre:

- Il y a un logement à louer
- Mesdames Roxanne Soucy et Lucille St-Louis sont réélues membres du comité
- Prochaine rencontre le 21 mars 2016

### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Caroline Breault informe qu'une rencontre est à venir avec les comités locaux (Loisirs et Maison des Jeunes).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

### MAISON DES JEUNES

La conseillère madame Johanne Bergeron effectue le suivi de la rencontre :

- Recherche de commandites
- Discussion sur l'aménagement du local

### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des rencontres :

- Réunion plan paysage à suivre
- Réunion fibre optique la firme SIMA devrait débiter sous peu les relevés terrains sur notre territoire
- Prochaine rencontre mercredi le 09 mars 2016

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - FÉVRIER 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en février 2016.

### CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de février 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

### COMPTES DE FÉVRIER 2016

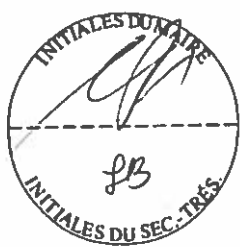
CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de février 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 51 952.53 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de février 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-03-046

### MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT le besoin de remplacement du système de contrôle en place et la réparation du moteur qui contrôle le volet de dérivation de l'édifice administratif;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à la mise à niveau complète du système de contrôle avec le démantèlement des zones existantes, de la fourniture et l'installation d'actuateurs de volet et de contrôleurs de zone murale;

CONSIDÉRANT la soumission #SOU-4595 d'Aubin Pélissier datée du 08 février 2016 au montant de 10 520 \$ taxes non incluses;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 10 520 \$ (taxes non incluses) représentant le remplacement du système de contrôle en place et la réparation du moteur qui contrôle le volet de dérivation de l'édifice administratif (air climatisé).

ADOPTÉE

2016-03-047

### PROCLAMATION AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

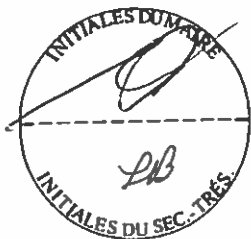
CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIIT:

1. De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
2. Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que monsieur Nicolas Rivest ne désire pas renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT que l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme numéro 252 stipule que le Conseil municipal peut attribuer une allocation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme sous formes de jetons de présence d'une valeur de 25 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère nomme deux élus et trois représentants du public pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Sylvère au siège pair pour les mandats se terminant le 31 décembre 2016 et au siège impair pour les mandats se terminant le 31 décembre 2017 :

Siège impair :

- 1 Madame Johanne Morissette (conseillère)
- 3 Monsieur Gilles Faucher (représentant du public)
- 5 Monsieur Claude Roussel (représentant du public)

Siège pair :

- 2 Madame Chantale Beaudoin (conseillère)
- 4 Monsieur Dominic Thibault (représentant du public)

2. Que le Municipalité de Saint-Sylvère attribue une allocation aux membres du Comité consultatifs d'urbanisme sous formes de jetons présences d'une valeur de 25 \$.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvere

2016-03-049

**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-02-031;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere doit assumer 50 % des coûts inhérents;

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre la démarche;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere formule une demande d'aide financière.
2. Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les coûts inhérents pour un montant maximum de 2 000 \$.
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

**JEUX D'EAU**

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

2016-03-050

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2014-2015 - SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière a complété le rapport pour les années 2014-2015;

CONSIDÉRANT que ledit rapport est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité 2014-2015 - Schéma de couverture de risques, tel que soumis.

ADOPTÉE

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

2016-03-051

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES  
LIMITES DE VITESSE DE LA ROUTE DU 16<sup>E</sup> RANG**

La conseillère madame Johanne Bergeron, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera présenté pour adoption un règlement concernant les limites de vitesse de la Route du 16<sup>e</sup> Rang.

2016-03-052

**AIDE FINANCIÈRE – GRAND CHEMIN DE SAINT-CÉLESTIN**

CONSIDÉRANT que l'École de danse Sylvio Valois & Johanne Bastien en collaboration avec le Grand chemin de Saint-Célestin organise un party Zumba Gold-Toning, au gymnase de l'OTJ de Saint-Célestin, le 09 avril prochain;

CONSIDÉRANT qu'il demande un appui financier afin d'aider les adolescents à se bâtir une vie adéquate, sans drogue et jeu pathologique, ni alcool;

EN CONSÉQUENCE,  
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 100 \$ en guise d'aide financière au Grand Chemin de Saint-Célestin et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

2016-03-053

**CONCILIATION BANCAIRE**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIT:

1. Que la conciliation bancaire mensuelle soit remise aux élus lorsque disponible.

ADOPTÉE

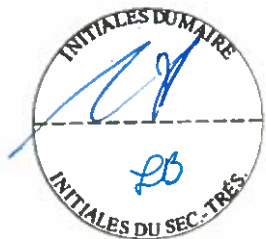
Après avoir demandé un droit de parole, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que des vérifications doivent être effectuées à cet effet afin d'en valider la légalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 50 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Monsieur Laurent Piché demande s'il y eu fraude. Monsieur Adrien Pellerin, maire, l'informe que suite aux dépôts des états financiers de 2013 et de 2014 il y a eu le constat d'irrégularités.

Monsieur Laurent Piché demande "Le compte de taxes 2016 sert à quoi?". Monsieur Adrien Pellerin, maire, l'informe que les taxes 2016 vont avec les dépenses 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Monsieur Roch Roux demande des précisions au sujet du rôle d'évaluation. Monsieur Adrien Pellerin, maire, l'informe que c'est un nouveau rôle triennal 2016-2017-2018.

Monsieur Roch Roux mentionne qu'il serait bien de prévoir d'avance les réparations à venir (ex: bris à la station de pompage #1) au budget afin qu'il n'y ai pas trop d'augmentation du compte de taxes.

Monsieur Guy Roussel demande des informations concernant le classement des catégories de taxes code "F" et "R". Monsieur Adrien Pellerin, maire, demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de donner l'information.

À 21 h 03 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 21 h 05 il regagne son siège.

2016-03-054

### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 06  
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
CE QUI SUIVIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN  
Maire

LYNE BERTRAND  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière